

**Procès-verbal
de la réunion du Conseil d'établissement de l'école Lajoie
du mercredi 14 mai 2014 à 18h30**

PRESENCES

Qualité	Nom	Présent	Absent
Président	Justine Gagnon	X	
Directrice de l'école	Lucie Turcotte	X	
Enseignants	François Thivierge	X	
	Marie-Claude Chicoine	X	
	Marie-France Bertrand		X
	Cassandra McLean	X	
	Michèle Bessette		X
	Isabelle Cohen		X
Membres parents	Marjolaine Lacan	X	
	Anne Gauci	X	
	Jennifer Dorner	X	
	Pierre Bissonnette	X	
	Linda Romani	X	
Personnel de soutien	Nicolas-Eric Marquis	X	
Membre de la communauté et Commissaire			X

La réunion commence à 18h45

1. Période de questions du public

Aucune

2. Adoption de l'ordre du jour

Au point n°7 Nouvelles du service de garde, remplacer « Clientèle » par « frais et tarifs ». De plus, les trois premiers points seront abordés le mois prochain.

L'ordre du jour est proposé par François Thivierge et secondé par Nicolas-Eric Marquis.

3. Adoption du procès-verbal du 16 avril 2014

Le procès-verbal est proposé par Linda Romani et secondé par Justine Gagnon.

4. Suivis au procès-verbal

4.1 Projet intimidation : Le montant récolté est de 280\$. Des bracelets ont été vendus et donnés aux élèves.

4.2 Soirée des Margaux : Yves Pelletier a été honoré d'avoir été nommé.

4.3 Cour d'école : lignage : La fondation a récolté de l'argent pour prendre en charge le lignage de la cour d'école. Mais il est possible que la CSMB prenne en charge finalement les frais pour le marquage au sol car la clientèle de l'école pour l'année à venir va augmenter. La cour sera davantage utilisée, entre autre par les professeurs de sport. L'argent récolté par la fondation permettra d'aménager la cour d'école une fois le lignage terminé. La Direction de l'école va essayer d'accélérer le processus pour que le traçage se fasse avant les vacances.

- 4.4 Frais pour le matériel didactique :** Il y a eu un recours collectif auprès de certaines commissions scolaires et école (ne concerne pas Lajoie) par rapport aux frais chargés aux parents. Les frais doivent présenter les coûts réels du service.
Le document présenté lors de la précédente réunion change de format. La mise en page est différente, et la section « reprographie » a été plus détaillée.

L'adoption de ce nouveau document présenté est proposé par François Thivierge et secondé par Jennifer Dorner.

5. Adoption du budget 2014-2015

Le budget est basé sur le nombre des inscriptions reçues et non prévues.

Il sera revu fin septembre afin de faire des réajustements si besoin, en fonction du nombre d'élèves effectif dans l'école.

- Le surplus de 1500\$, réutilisable à 100% sera utilisé dans le « perfectionnement » pour l'année 2014-2015.
- Les allocations versées au service de garde sont fonction du nombre d'élèves réguliers (plus de trois jours par semaine, deux fois par jour). Au delà de 200 enfants réguliers, une personne sera recrutée en support. Ces subventions n'entrent pas dans le budget de l'école.
- Prévisions : l'école aura un adjoint à la Direction si le nombre d'élèves pondéré atteint 500 (tient compte des cotes de difficulté). Il est très probable que l'on atteigne ce chiffre. Le Service de garde bénéficiera peut-être aussi d'un adjoint.
- Un montant de 5000\$ est attribué à l'école du fait d'un changement de la situation économique de la clientèle. Il sera utilisé pour l'orthopédagogie. L'école choisit comment elle va utiliser ce montant, mais elle devra expliquer comment il a été utilisé.
- Pour les éventuelles ouvertures de classes, la CSMB prend en charge les achats de mobilier et d'équipement pour la classe.

Le budget est proposé par Cassandre McLean et secondé par Jennifer Dorner

6. Approbation du code de vie

Le Comité a travaillé avec la CSMB : formation, travail accompagné, définition d'un code de vie...

Le point de départ a été les valeurs de l'école, à savoir : respect, sécurité, sens des responsabilités.

Le code de vie définit les règles, le comportement attendu et pourquoi

L'adoption est proposée par Linda Romani et secondée par François Thivierge

7. Nouvelles du service de garde

7.1 Frais et tarifs 2014-2015: ce sont les mêmes que pour 2013-2014

Tarifs : Les 7\$ sont imposés par le gouvernement, les autres tarifs sont au choix de l'école

La journée pédagogique est à 7\$

Plafond à 14\$ quand l'enfant fréquente le service de garde le matin, le midi et le soir

Frais : pour les journées pédagogique : si facturées 12\$, les activités sont limitées, si elles sont facturées 21\$, cela permet d'emmener les enfants plus loin pour des activités plus intéressantes et plus passionnantes.

Les frais de retard sont de 10\$ les 15ères minutes, puis 20\$ de la 16è à la 30è min.

Les autres écoles facturent 1\$/min de retard.

L'adoption est proposée par Anne Gauci et secondée par Jennifer Dorner

8. Nouvelles de la direction

8.1 Clientèle 2014-2015 :

Niveau	Nombre de classes
Maternelles	3
1ère année	4
2è année	3
3è année	2
4è année	2
5è année	3
6è année	3

8.2 Festival du film mise à jour : les dates sont confirmées pour les 10 et 11 juin au Théâtre Outremont.

La Commission scolaire va payer une partie des frais, et on récupèrera de l'agent via la vente de billets.

Le 21 mai, lors du Festival Vivre ensemble en français, certains courts-métrages réalisés à l'école seront présentés. Chaque école de la CSMB viendra présenter un projet (musique, chant, théâtre, film...)

9. Varia

9.1 Nouvelles du Regroupement Nord du Comité de Parents : la réunion aura lieu le lendemain du CE...

Fin de la réunion à 21h05

Prochaine rencontre du CE le mercredi 18 juin à 18h30